

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de LA BREDE

Révision du PLU prescrite par D.C.M. du 4 juin 2014
Projet de PLU arrêté par D.C.M. du 13 juin 2018
PLU approuvé par D.C.M. du 8 octobre 2019
Vu pour être annexé à la délibération du 8 octobre 2019

PLAN LOCAL d'URBANISME

6.9 TRAITEMENT DES DECHETS

Sarl METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 BEGLES



BIOTOPE, Agence Sud-Ouest
2 boulevard J-J Bosc
33 130 BEGLES



> TRIER

UN GESTE QUI COMPTE

BAC GRIS

ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES



COMPOSTEUR

En vente à la CCM :
345 L : 15 €
830 L : 30 €

BIO-DÉCHETS (épluchures, feuilles, gazon...)



BORNE À VERRE

EMBALLAGES EN VERRE (bocaux, bouteilles...)



BORNE RELAIS

TEXTILES (vêtements, chaussures, linge de maison...)



DÉCHÈTERIES

AUTRES DÉCHETS (gravats, produits toxiques, encombrants et déchets verts ...)



SAC DE PRÉ-COLLECTE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



FLACONNAGES EN PLASTIQUE

(bouteilles d'eau, d'huile, lait, sodas...)

PRODUITS DE SALLE DE BAINS

(gel douche, shampooing...)



EMBALLAGES EN MÉTAL

(conserves, aérosols, barquettes en aluminium, canettes...)



EMBALLAGES EN CARTON

(briques alimentaires, boîtes et sur-emballages en carton...)

TOUS LES PAPIERS

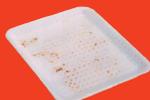
(journaux, prospectus, enveloppes, courriers, livres...)



INTERDITS DANS LE SAC DE PRÉ-COLLECTE



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



POLYSTYRÈNE



POTS EN PLASTIQUE



SACS PLASTIQUE

COLLECTE DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

jusqu'à 16h la veille de la collecte

0 805 020 002

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

RESPECTER LES CONSIGNES

ENCOMBRANTS

Seulement la literie (matelas, canapé...) et le mobilier (armoire...) dans la limite de **3 m³** par foyer.

Ne sont pas ramassés :

- > Appareils électriques et électroniques
- > Gravats, déblais et débris issus des travaux de particuliers et des entreprises,
- > Déchets fermentescibles (déchets ménagers, branchages ...)
- > Déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries ...)
- > Encombrants des professionnels artisans et commerçants, PME ...
- > Pneumatiques,
- > Cuves à fuel,
- > Tôles et tout matériaux contenant de l'amiante,
- > Encombrants ne pouvant être portés par deux personnes (chauffe-eau, baignoire en fonte ...)
- > Éléments en faïence (sanitaire, évier ...)

DÉCHETS VERTS

Pour être collectés, les déchets verts ne doivent pas excéder **1 m³** par foyer. La tonte et les feuillages seront présentés en **sacs ouverts** et identifiables ou en **poubelle**, sans mélange avec d'autres matériaux. Les branchages d'une longueur maximale de **1m50** devront être présentés en fagots liés. Les branches ne doivent pas dépasser **10 cm de diamètre**.

SORTIE DES DÉCHETS

Les déchets verts ou encombrants doivent être sortis **impérativement la veille au soir de la collecte**.



Déchèterie

VOUS POUVEZ AUSSI LES APPORTER EN DÉCHÈTERIE

Lors de votre première visite, munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Une carte d'accès vous sera alors établie et vous sera, par la suite, demandée par le gardien à chacune de vos visites.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi > vendredi : 13h > 18h

Samedi : 8h30 > 18h

Dimanche : 8h30 > 13h

Attention, les deux déchèteries sont fermées les jours fériés.

> DÉCHÈTERIE DE MIGELANE

À Léognan, route de Mont-de-Marsan, en direction de Saucats, au niveau de l'aérodrome.



> DÉCHÈTERIE DE L'ARNAHURT

À la Brède, au niveau de l'échangeur de La Prade (RN113), derrière le Lidl.

